

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [paquette-steeve-cssbj-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8b2cef4848302193d288e084>

Date d'obtention : 2026-02-16 15:13:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervention Sexto débute avec un signalement. La première étape est de rencontrer l'auteur du signalement pour recueillir le maximum d'information sur la situation à traiter. Ensuite, l'intervenant doit rencontrer la victime pour compléter la cueillette d'information et remplir la grille d'évaluation de l'incident. Si d'autres jeunes sont impliqués, l'intervenant doit aussi les rencontrer et compléter une grille d'évaluation tout en vérifiant l'information déjà recueillie. À chacune de ces étapes, il est important de rassurer les élèves impliqués, de rappeler l'importance de la vie privée et d'assurer les élèves de la confidentialité des informations obtenues. L'intervenant doit maintenant évaluer si l'incident est malveillant ou de nature criminelle à l'aide des informations à sa disposition. Si la conclusion tend vers une nature criminelle/malveillante, l'intervenant contacte le service de police. En présence d'un acte impulsif, une rencontre aura lieu avec l'instigateur pour obtenir sa version des faits, remplir la grille d'évaluation et confirmer ou infirmer la conclusion de l'intervenant. Si l'intervenant ne découvre aucune information lui laissant croire à un acte malveillant, il procédera à la confiscation du téléphone de ce dernier et contactera les services policiers pour prendre le dossier en charge et qu'ils puissent s'assurer de la destruction des images problématiques. À titre de direction d'école, nous devons appliquer les règles de conduite de notre établissement selon qu'elles prévoient des actions ou non!

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et doit être traitée comme telle. L'ajout d'un détail à l'une ou l'autre des mises en situation change la façon d'intervenir. Il est important de prendre en compte ces détails pour nous permettre de bien orienter l'intervention dès le départ. La mise en situation avec le père à titre de plaignant m'a fait hésiter. Nous sommes habitués à aider même lorsque c'est hors de notre "juridiction", mais je vais retenir que ma responsabilité se limite aux élèves de l'école. Les signalements se font à la suite d'inquiétudes de l'entourage concernant des clichés et les victimes sont tout aussi désarmées. Il revient aux adultes encadrant les élèves de les rassurer et d'effectuer le travail sans jugement. J'ai été surpris dans la mise en situation avec Meghan que la victime pourrais ne pas être collaborative, mais en y réfléchissant bien c'est une possibilité à laquelle l'intervenant pourrait être confronté. En conclusion, je dirais que les mises en situation nous forcent à réfléchir et à appliquer à la lettre la méthode d'intervention sans escamoter d'étape.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon sens, l'étape la plus délicate de l'intervention est le premier contact avec la victime. Ce sont des situations d'intimité qui sont partagées avec une personne "étrangère" mais connue de la victime. Je crois que la charge émotionnelle, la honte, la gêne et la colère qui habitera la victime demande un tact et une maîtrise de soi pour mettre en confiance la victime de la situation. L'intervention doit se faire en toute impartialité même si ce sont des élèves que nous suivons depuis le primaire. Je ne crois pas que les autres étapes me pose un problème particulier. Je suis cependant content que des membres féminins de mon équipe-école suivent cette formation. Il peut-être malaisant pour un/une jeune d'aller confier ou discuter de ce type d'agissement avec le directeur de l'école. (spécialement pour les jeunes filles) Au final, il faut que tous se sentent respectés dans le processus et que les interventions soient faites en ayant en tête le respect et l'intégrité de tous les acteurs concernés.